

Commissaires aux Comptes Associés

Jean-Louis Bouffar-Roupe

Yannick Bouffar-Roupe

REÇU LE 16 JAN. 2008

SARL RESIDENCE LES
OLIVIERS DE THALES
57 RUE THALES
30900 NIMES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL
RESIDENCE LES OLIVIERS DE THALES EN SOCIETE PAR ACTIONS
SIMPLIFIEE**

Mesdames et Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision unanime des associés en date du 17/12/07. et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Au vu des éléments financiers et d'exploitations, la situation de la Sarl Résidence les Oliviers de Thalès ne semble pas compromise.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Puis, en exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 19/12/07, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux

Audit Alp'Provence

Société de Commissariat aux comptes - SARL au capital de 8000 €

La Réaumonde - ZA du Vercors - BP 12 - 38140 LA MURETTE Cedex

Tél. 04 76 65 62 02 - Fax 04 76 65 66 98 - E-Mail : jean-louis.bouffar-roupe@wanadoo.fr

RCS : Grenoble 478699994 - Siret 478699994 00016 - Code NAF : 741 C

propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Fait à La Murette, le 10/01/08
~~Commissaire aux Comptes Titulaire~~
AUDIT ALP PROVENCE
Yannick Bouffar-Koupé
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes